



AVIS PUBLIC

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable

Le 9 avril 2021

Avis public est donné à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2020 lors de la séance régulière du conseil du 6 avril 2021. Il s'agit d'une exigence requise en vertu de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, cette disposition obligeant de compléter un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui précède.

Vous êtes invité à consulter ce Bilan sur le site internet de la Municipalité d'Ormstown dans la section « Travaux publics », ce bilan y ayant été affiché le ou ers le 23 mars 2021. Il peut aussi être consulté sur demande, mais dans le respect des règles sanitaires.

Donné ce 9 avril 2021,

François Gagnon
Greffier

PUBLIC NOTICE

Filing of the annual report on the quality of drinking water

April 9, 2021

Public notice is given to all taxpayers of the Municipality of Ormstown that the Annual report on the quality of drinking water for the year 2020 was submitted during the council meeting of April 6, 2021 and that the report can be found on the website of the Municipality of Ormstown in the Public works section.

François Gagnon
Clerk

Only the French version is official.